

« Que Choisir » confirme le rôle central des audioprothésistes dans le « 100 % santé »

L'évaluation publiée le 20 février par l'association de consommateurs « Que Choisir »¹ montre que, quelles que soient les aides auditives proposées, celles-ci sont de bonne qualité. Elle conforte l'analyse de janvier 2019², réalisée par le Syndicat des audioprothésistes, sur la qualité globale des aides auditives disponibles depuis la réforme du « 100 % santé ».

Ce constat sur la qualité des appareils met en évidence l'importance des audioprothésistes, professionnels de santé à part entière, dans la prise en charge, le conseil et l'accompagnement des usagers. Quel que soit l'appareil, « *Que Choisir* » explique clairement que ce sont les réglages de l'audioprothésiste qui font la différence.

Ces résultats confirment « le rôle central des audioprothésistes dans la réussite de la réforme (...) compte tenu de leur rôle prescripteur majeur sur un marché aussi complexe que l'audiologie », comme l'écrit l'association. Néanmoins, compte-tenu de cette complexité de l'audiologie, les tests réalisés par « Que Choisir » ne permettent pas de montrer les avantages des aides auditives les plus sophistiquées. Des études cliniques sur des groupes de patients sont nécessaires pour mettre en évidence les différences entre appareils de classe 1 et de classe 2, comme le soulignent les récentes publications des fabricants d'aides auditives³ et d'experts⁴.

L'audioprothésiste est un professionnel de santé de proximité. Il définit la réponse appropriée aux besoins de chaque patient, dans le respect de son parcours de soins. Sa fonction est bien d'évaluer, de conseiller et d'accompagner le patient face aux conséquences de son déficit auditif : repli social, isolement, dépression, déclin cognitif... Il lui permet de retrouver une vie sociale et professionnelle de qualité.

Les audioprothésistes et leur syndicat soutiennent le « 100 % santé ». Grâce aux efforts consentis par les professionnels et à l'augmentation du remboursement par l'Assurance maladie, il est possible de s'équiper dès maintenant avec un reste à charge réduit. Pour la réussite de cette réforme, les complémentaires santé doivent aussi adapter leurs garanties pour préserver le libre choix des patients⁵.

La communication sur l'importance d'une bonne audition pour la population et sur ses bénéfices en termes de santé publique est indispensable. Au contraire, les publicités trompeuses, réduisant les aides auditives à des simples biens de consommation, sont nuisibles à la lisibilité de la réforme et à l'information des patients. Elles ne devraient plus être autorisées⁶.

¹ Que Choisir, *Prothèses auditives - Le 100% santé n'est pas une offre au rabais*, 20.02.2020 : <https://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-protheses-auditives-le-100-sante-n-est-pas-une-offre-au-rabais-n76127/>

² Communiqué UNSAF, « 100 % santé » en audioprothèse : la profession prête à aller plus loin, 16.01.2019 : <http://www.unsaf.org/site/communiqués-de-presse/communiqué-unsaf-100-sante-en-audioprothese-la-profession-prete-a-aller-plus-loin.html>

³ Communiqué des fabricants d'aides auditives du Snitem, *Aides auditives classe I et classe II, Une nette différence entre les deux classes*, 20.02.2020 : http://unsaf.org/doc/Info_GpeAidesAuditives_Snitem_20-02-2020.pdf

⁴ Blog de l'audiologie prothétique de Xavier Delerce, *Mais Que Choisir ? Laissons faire le mannequin !*, 20.02.2020 : <https://leblogaudiologie.com/2020/02/20/mais-que-choisir-laissons-faire-le-mannequin/>

⁵ Communiqué UNSAF, *Les audioprothésistes demandent aux complémentaires santé de soutenir le "100 % santé" en préservant le libre choix des patients*, 12.02.2020 : http://www.unsaf.org/doc/CP_Unsaf-complementaires_libre_choix_patients_-_12.02.2020.pdf

⁶ Communiqué UNSAF, *L'urgence des enjeux du « 100 % santé » en audioprothèse impose un cadre déontologique et une formation renouvés*, 03.12.2019 : http://www.unsaf.org/doc/CP_Unsaf-Deontologie_formation_renovées_-_03.12.2019.pdf

À propos de l'UNSAF

Le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 3 875 audioprothésistes de France. Il siège à l'[Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie. L'UNSAF est présent au niveau européen au sein de l'[Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#). Il est présidé, depuis juin 2012, par Luis Godinho.

Centrales et enseignes partenaires de l'UNSAF : Audition Conseil, Centrale des Audioprothésistes CDA, Delphis, Dyapason, Entendre, Luz Audio.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.unsaf.org

Contact Presse

Luis Godinho – 06 88 88 07 83 - contact@unsaf.org

Nicolas Merlet - 06 25 79 64 79 - nicolasmerlet@ortus-sante.fr